

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2022

Convocation du 02/11/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
15/11/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le huit du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusé :

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves

Secrétaire de séance : M. REIGNIER Maxime

DCM2022-11-110 **Aire de camping-car – tarifs 2023 :**

Acte 3.6 : Domaine et patrimoine – autres actes de gestion du domaine privé

Madame l'Adjointe déléguée au loisir, tourisme rappelle que par délibération n°2021-12-130 en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé les tarifs, services compris, proposés par camping-car park, à savoir :

pour 24h

- 10,30€ TTC en basse saison (du 01/01 au 30/05 et du 01/10 au 31/12)
- 11,80€ TTC en haute saison (du 01/06 au 30/09)

La société camping-car park propose de modifier les tarifs à la journée à compter du 1^{er} janvier 2023, de la façon suivante :

pour 24h (hors taxe de séjour)

- 11,00€ TTC en basse saison (du 01/01 au 30/05 et du 01/10 au 31/12)
- 12,50€ TTC en haute saison (du 01/06 au 30/09)

pour 24h (taxe de séjour incluse)

- 12,20€ TTC en basse saison (du 01/01 au 30/05 et du 01/10 au 31/12)
- 13,70€ TTC en haute saison (du 01/06 au 30/09)

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

SLO

ID : 049-214900417-20221108-DCM2022_11_110-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les nouveaux tarifs établis ci-dessus.

**Le secrétaire,
Maxime REIGNIER**

**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER**

